

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis § 5 al. 2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 31 mars 2011, à 20 heures**, à la Maison communale

**Objet :**

~

**CONVOCATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

-----

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.03.2011
2. C.P.A.S. - Modification du règlement d'ordre intérieur et de la convention d'hébergement des maisons de repos « La Concille » et « Saint-Jean-Baptiste »
3. Avis sur le compte 2010 des Fabriques d'Eglise de :
  - A) Fontenoille
  - B) Muno
  - C) Villers-devant-Orval
4. A.D.L. - Avance de trésorerie - Liquidation subside
5. Approbation du compte 2010 et du budget 2011 de l'asbl Centre sportif et de Loisirs de Florenville
6. Partenariat Commune avec le Point Infor Jeunes Luxembourg
7. Renouvellement du contrat de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte pour les années 2012 à 2019 - Adhésion
8. Echange de terrains en vue de l'agrandissement du cimetière de Sainte-Cécile

9. Travaux de réfection de la dalle en béton du belvédère de l'église de Florenville - Approbation du décompte final
10. Acquisition d'une débroussailleuse - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
11. Étude chemins de liaisons et abords de Semois - Convention-exécution 2011 - Sollicitation de subsides Développement rural
12. Renon location d'une parcelle communale à Sainte-Cécile

La Secrétaire,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert

